



Ville de Mios

**VILLE DE MIOS**

Service Commande publique

Place du XI Novembre

BP13

33380 MIOS

**MARCHÉ À PROCÉDURE ADAPTÉE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UNE ASSURANCE DOMMAGES  
OUVRAGE PORTANT SUR DES OPÉRATIONS D'EXTENSION, DE RÉHABILITATION ET DE  
CONSTRUCTIONS DE BÂTIMENTS  
CAHIER DES CLAUSES PARTICULIÈRES**

**VALANT ACTE D'ENGAGEMENT**

**(C.C.P. / A.E.)**

**MAPA N°38 -2012**

***Procédure***

**Marché à procédure adaptée**, passé en application des articles 26 et 28 du Code des marchés publics

***Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du Codes des marchés publics***

Monsieur le Maire de la ville de Mios

***Ordonnateur***

Monsieur le Maire de la ville de Mios

***Comptable public assignataire***

Monsieur le Trésorier Général Payeur d'Audenge

## SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2 - CONTRACTANT(S)</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ</b>	<b>5</b>
<b>3.1. PIÈCES PARTICULIÈRES</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 – SPÉCIFICITÉS DU MARCHÉ</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 5 – PRIX</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6 - PAIEMENTS</b>	<b>10</b>
<b>ARTICLE 7 – NOTIFICATION DU MARCHÉ</b>	<b>11</b>

## ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHE

Le présent marché porte sur l'obligation faite à la collectivité, maître d'ouvrage, de souscrire auprès d'une Société d'assurance, une assurance dommages ouvrage pour les opérations décrites en annexe du présent document. En effet, l'article L.242-1 du code des assurances dispose que « *tout consommateur qui décide de faire réaliser des travaux de construction, devenant à cette occasion maître d'ouvrage, doit souscrire une assurance de dommages obligatoire, dite de « dommages ».* ».

## ARTICLE 2 - CONTRACTANT(S)

### A. CONTRACTANT UNIQUE

Je soussigné :

Nom et prénom	.....		
▪ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : ..... .....			
Domicilié à :	..... ..... .....		
Tél.	.....		
Fax	.....		
Courriel	.....		
▪ Agissant pour le nom et le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique) ..... .....			
Au capital de :	.....		
Ayant son siège à :	..... ..... .....		
Tél.	.....		
Fax	.....		
Courriel	.....		
N° d'identité d'établissement (SIRET)	.....		
N° d'inscription	<input type="checkbox"/> Au répertoire des métiers ou	ou	<input type="checkbox"/> Au registre du commerce et des sociétés

## **B - GROUPEMENT**

Nous, co-traitants soussignés, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après,

Nous soussignés :

Mandataire			
Nom et prénom	.....		
▪ Agissant en mon nom personnel ou sous le nom de : ..... .....			
Domicilié à :	..... ..... .....		
Tél.	.....		
Fax	.....		
Courriel	.....		
▪ Agissant pour le nom et le compte de la société : (intitulé complet et forme juridique) ..... .....			
Au capital de :	.....		
Ayant son siège à :	..... ..... .....		
Tél.	.....		
Fax	.....		
Courriel	.....		
N° d'identité d'établissement (SIRET)			
N° d'inscription	<input type="checkbox"/> Au répertoire des métiers ou	ou	<input type="checkbox"/> Au registre du commerce et des sociétés

**Après avoir pris connaissance du CCP et des documents qui y sont mentionnés :**

**1°) M'engage** (Nous engageons), conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à effectuer les prestations demandées dans les conditions qui suivent,

**2°) Certifie** (Nous certifions) avoir fourni (nous avons fourni) les pièces exigées lors de la candidature par l'article 44 du Code des marchés publics,

**3°) M'engage (nous engageons)** à produire les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 ou D. 8222-7 et D.8222-8 du Code du travail, et ce tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du présent marché,

**6°)** L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m' (nous) est notifiée dans un délai de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### **ARTICLE 3 : PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ**

#### **3.1. Pièces particulières**

- Le présent cahier des clauses particulières (CCP) valant acte d'engagement (A.E.) ;
- Le règlement de la consultation ;
- Les propositions financières du candidat pour les 6 opérations concernées par la consultation ci-dessus désignée.

### **Article 4 – SPÉCIFICITÉS DU MARCHÉ**

Le présent marché qui **comporte un lot unique**, comprend pour chaque opération, des options lesquelles sont définies par les documents communiqués par la ville de Mios (Cf. « Propositions financières »), maître d'ouvrage, aux soumissionnaires.

### **Article 5 – PRIX**

**Le marché est passé selon la procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du Code des marchés publics.**

La proposition financière proposée à la ville, maître d'ouvrage, par le(s) candidat(s), ne constitue pas une demande ferme d'assurance. Elle a pour but de permettre aux soumissionnaires d'établir un devis d'assurance et de permettre au représentant du pouvoir adjudicateur de juger de manière objective et sincère les différentes offres. Cette proposition servira de base à l'établissement des conditions particulières du contrat.

Le marché sera conclu sur la base des éléments renseignés par le(s) candidat(s) dans leur proposition financière ainsi qu'il suit :

**1<sup>ère</sup> opération** : Travaux d'extension de l'École Ramonet de Lacanau de Mios

**TAUX PROPOSÉS ET MONTANT PROVISoire DES COTISATIONS EN €**

<b>I. ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE</b>			
<b>Garanties</b>	<b>Assiette provisoire (TTC)</b>	<b>Taux appliqués</b>	<b>Montant HT provisoire</b>
Dommmages ouvrage obligatoire	409 809,37 €	..... %	..... €
Dommmages subis par les éléments d'équipement	409 809,37 €	..... %	..... €
Dommmages immatériels survenus après réception	409 809,37 €	..... %	..... €
Sous-total 1 (HT)			..... €
<b>II. OPTIONS</b>			
Dommmages subis par les existants	..... €	..... %	..... €
Sous-total 2 (HT)			..... €
<b>TOTAL GÉNÉRAL HT (1)</b>			..... €
<b>MONTANT TVA</b>			..... €
<b>TOTAL GÉNÉRAL TTC</b>			..... €

**2<sup>ème</sup> opération** : Réalisation de programmes scolaires prévus dans la CAE

**TAUX PROPOSÉS ET MONTANT PROVISoire DES COTISATIONS EN €**

<b>I. ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE</b>			
<b>Garanties</b>	<b>Assiette provisoire (TTC)</b>	<b>Taux appliqués</b>	<b>Montant HT provisoire</b>
<b>Tranche ferme</b>			
Dommmages ouvrage obligatoire	280 043,40 €	..... %	..... €
Dommmages subis par les éléments d'équipement	280 043,40 €	..... %	..... €

Dommages immatériels survenus après réception	280 043,40 €	..... %	..... €
Sous-total 1 (HT)			..... €
<b><u>Tranche conditionnelle 1</u></b>			
Dommages ouvrage obligatoire	229 596,12 €	..... %	..... €
Dommages subis par les éléments d'équipement	229 596,12 €	..... %	..... €
Dommages immatériels survenus après réception	229 596,12 €	..... %	..... €
Sous-total 2 (HT)			..... €
<b><u>Tranche conditionnelle 2</u></b>			
Dommages ouvrage obligatoire	196 263,60 €	..... %	..... €
Dommages subis par les éléments d'équipement	196 263,60 €	..... %	..... €
Dommages immatériels survenus après réception	196 263,60 €	..... %	..... €
Sous-total 3 (HT)			..... €
<b>II. OPTIONS</b>			
Dommages subis par les existants (Tranche ferme)	..... €	..... %	..... €
Sous-total 4 (HT)			..... €
Dommages subis par les existants (Tranche conditionnelle 1)	..... €	..... %	..... €
Sous-total 5 (HT)			..... €
Dommages subis par les existants (Tranche conditionnelle 2)	..... €	..... %	..... €
Sous-total 6 (HT)			..... €
<b>TOTAL GÉNÉRAL HT (Sous-total 1) + (Sous-total 2) + (Sous-total 3)</b>			..... €
<b>Montant TVA</b>			..... €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			..... €

**3<sup>ème</sup> opération : Travaux d'extension du Club du 3<sup>ème</sup> âge**

**TAUX PROPOSÉS ET MONTANT PROVISOIRE DES COTISATIONS EN €**

<b>I. ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE</b>			
<b>Garanties</b>	<b>Assiette provisoire (TTC)</b>	<b>Taux appliqués</b>	<b>Montant HT provisoire</b>
Dommages ouvrage obligatoire	157 077,86 €	..... %	..... €
Dommages subis par les éléments d'équipement	157 077,86 €	..... %	..... €
Dommages immatériels survenus après réception	157 077,86 €	..... %	..... €
Sous-total 1 (HT)			..... €
<b>II. OPTIONS</b>			
Dommages subis par les existants	..... €	..... %	..... €
Sous-total 2 (HT)			..... €
<b>TOTAL GÉNÉRAL HT (Sous-total 1)</b>			..... €
<b>MONTANT TVA</b>			..... €
<b>TOTAL GÉNÉRAL TTC</b>			..... €

**4<sup>ème</sup> opération : Travaux de réhabilitation et de transformation de la grange existante jouxtant l'École de Lillet en vue de la création d'une salle polyvalente**

**TAUX PROPOSÉS ET MONTANT PROVISoire DES COTISATIONS EN €**

<b>I. ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE</b>			
<b>Garanties</b>	<b>Assiette provisoire (TTC)</b>	<b>Taux appliqués</b>	<b>Montant HT provisoire</b>
Dommages ouvrage obligatoire	260 728,00 €	..... %	..... €
Dommages subis par les éléments d'équipement	260 728,00 €	..... %	..... €
Dommages immatériels survenus après réception	260 728,00 €	..... %	..... €
Sous-total 1 (HT)			..... €
<b>II. OPTIONS</b>			
Dommages subis par les existants	..... €	..... %	..... €
Sous-total 2 (HT)			..... €
<b>TOTAL GÉNÉRAL HT (Sous-total 1)</b>			..... €
<b>MONTANT TVA</b>			..... €
<b>TOTAL GÉNÉRAL TTC</b>			..... €

**5<sup>ème</sup> opération : Construction d'une halle couverte municipale de 600m<sup>2</sup>**

**TAUX PROPOSÉS ET MONTANT PROVISoire DES COTISATIONS EN €**

<b>I. ASSURANCE DOMMAGES OUVRAGE</b>			
<b>Garanties</b>	<b>Assiette provisoire (TTC)</b>	<b>Taux appliqués</b>	<b>Montant HT provisoire</b>
Dommages ouvrage obligatoire	418 600,00 €	..... %	..... €
Dommages subis par les éléments d'équipement	418 600,00 €	..... %	..... €

Dommmages immatériels survenus après réception	418 600,00 €	..... %	..... €
Sous-total 1 (HT)			..... €
<b>TOTAL GÉNÉRAL HT (Sous-total 1)</b>			..... €
<b>MONTANT TVA</b>			..... €
<b>TOTAL GÉNÉRAL TTC</b>			..... €

### Article 6 - PAIEMENTS

Les modalités de règlement du marché sont spécifiées dans le règlement de la consultation.  
La ville de Mios se libérera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du compte précisé ci-après.

Désignation du compte à créditer en euros :

- Titulaire du compte : .....
- Etablissement : .....
- Agence : .....
- Adresse : .....
- N° du compte : .....
- Code Banque : .....
- Code guichet : .....
- Clé RIB : .....

A....., le .....

**Signature et cachet de la Société d'assurance**

## Article 7 – NOTIFICATION DU MARCHÉ

La notification transforme le projet de marché en marché et le candidat en titulaire.

Elle consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme du marché au titulaire.

Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire. En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

---

Reçu à titre de notification une copie certifiée conforme du présent marché.

A ....., le ..... 20.....

Signature et cachet :